
GT POLE TRANSVERSE DANS LE CADRE DU DOS MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2009

« Le DOS n'est pas un outil de réduction des effectifs. »

Selon Philippe Rambal, DGA, qui présidait ce GT, il était nécessaire de faire le point sur le DOS à propos de la réforme du pôle transverse, afin de valoriser ce pôle logistique qui est très concerné par la fusion des services, à la fois pour lui-même et dans son rôle de soutien et chaînon d'entraînement dans la réforme des autres services.

M Rambal a précisé le DOS est un document à vocation interne et que la communication externe n'était pas encore envisagée. Il a rappelé que la mise au point du DOS s'effectue dans la transparence et l'ouverture. Ce qui se traduit notamment le déploiement d'ateliers locaux pour lesquels environ 7 000 agents sont inscrits.

La CFTC DGFIP a souligné que l'engagement de non remplacement partiel des départs à la retraite n'était pas indicateur de performance et qu'il ne pouvait pas être accepté par les services et par les représentants syndicaux. Cette référence ne devrait pas figurer dans le DOS, et l'application de cette décision politique ne devrait être envisagée que dans la mesure du possible.

La CFTC DGFIP a rappelé que la décision de réduire les effectifs est particulièrement inopportune dans une période de réforme intensive des services, au cours de laquelle chacun est soumis à une pression importante et doit fournir un effort d'adaptation accru. Particulièrement en ce qui concerne les services chargés de la formation et de l'informatique.

M Rambal a précisé que le DOS n'est pas un outil de réduction des effectifs.

La CFTC DGFIP approuve les mesures relatives aux actions de diversité sociale et favorisant l'égalité des chances figurant dans le DOS.

La CFTC DGFIP a fait part de sa réserve sur l'application du DOS, qui est tributaire des moyens qui seront alloués effectivement, des précisions qui apparaîtront à l'occasion des travaux locaux, ainsi que la manière dont sera mis en place le suivi. Elle note par exemple l'absence d'indicateur social relatif aux conditions de travail dans le projet présenté.

M Rambal a indiqué que les moyens de la DGFIP seront publics dans le cadre du PAP et qu'il n'y a pas lieu de les faire figurer en plus dans le DOS. L'administration s'est engagée à une réflexion pour établir un tableau de bord ou un indicateur sur les conditions de travail, le mieux être au travail (cf. rapport Stiglitz) – Ce point figurera alors dans le DOS dans le chapitre pilotage de la performance. FO et de la CGT ont demandé de réunir un CTP missions.

M Rambal a conclu en annonçant qu'une enquête sera réalisée de façon anonyme auprès des agents et cadres de la DGFIP pour savoir comment ils perçoivent la situation actuelle, connaître l'état

d'esprit général. Les OS recevront cette enquête avant qu'elle soit réalisée pour prendre en compte toutes leurs remarques.

Concernant le calendrier, le mois d'octobre sera réservé aux GT sur les doctrines d'emploi, le mois de novembre aux statuts et le mois de décembre aux règles de gestion.

La CFTC DGFIP reste donc attentive à l'évolution de ces travaux, et sera présente pour vous représenter.